

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 DÉCEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Redevance  
d'assainissement 2014**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 23 décembre 2013  
par voie d'affichages  
**notifié-le**  
transmis en sous-préfecture  
le 20 décembre 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN\*, Monsieur STUCKERT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame USQUIN (sauf pour les dossiers 13 G 11a, 13 G 11b, 13 G 11c, 13 G 11d, 13 G 12a, 13 G 12b, 13 G 13, 13 G 14, 13 G 15 et 13 G 16)

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
\*Madame USQUIN à Monsieur LAMY  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD  
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA  
Monsieur QUÉMARD à Monsieur BLANC  
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Madame BOUTIN  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absents :

Madame GOMMIER  
Monsieur MAILLARD

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

**N° DE DOSSIER** : 13 G 13

**OBJET** : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2014

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La redevance d'assainissement 2013 avait été fixée à 0,130 €/m<sup>3</sup> lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce montant pour l'année 2014.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2014 à 0,130 €/m<sup>3</sup>.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,  
Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines